

NEP

Agam Louvre et Paix. 49, La Canebière
B.P 41858 - 13222 Marseille Cedex 01
Tél. 04 88 91 92 93 Fax 04 88 91 92 66
agam@agam.org

www.agam.org

références

2009

→ → → → →
agam
AGENCE D'URBANISME
DE L'AGGLOMÉRATION
MARSEILLAISE

LES GRANDES DÉMARCHES DE PLANIFICATION ET D'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES



L'année 2009 a été marquée par un certain nombre d'éléments marquants tant chez nos partenaires qu'au sein même de l'Agam. La plupart des partenaires ont apporté de profondes modifications à leur fonctionnement et à leur organisation interne : c'est en particulier le cas de la Communauté urbaine, de la ville de Marseille et des services déconcentrés de l'Etat avec la création de la DREAL (déconcentration régionale du ministère du développement durable) et celle des Directions Départementales des Territoires et de la Mer (logique interministérielle).

L'arrivée de nouveaux interlocuteurs, l'exigence de nouer de nouvelles relations, l'adaptation réciproque à de nouveaux modes de fonctionnement ont nécessité et nécessiteront encore en 2010 quelques ajustements. L'Agam, quant à elle, a poursuivi son activité dans les grands domaines d'intervention qui structurent son programme de travail depuis plusieurs années.

Trois singularités méritent d'être relevées :

- Un élargissement du partenariat destiné à consolider ses relations de travail avec des partenaires publics ne siégeant pas au conseil d'administration : c'est ainsi que des conventions ont été préparées avec le Conseil régional, l'Établissement public foncier régional, l'association Marseille Provence 2013, la RTM, la banque mondiale,
- Une refonte importante des outils de communication au service de l'exigence qui est la sienne d'expliquer, de présenter ou de faire échanger. Le site Internet a été complètement revu, les publications repensées et les manifestations renouvelées avec la création d'un nouveau cycle de conférences ID de villes,
- Un important travail de valorisation des données issues du recensement de la population avec l'objectif de faire apparaître des évolutions, des confirmations ou des changements de tendance dont la connaissance est utile aux partenaires afin d'orienter ou d'adapter leurs politiques publiques.

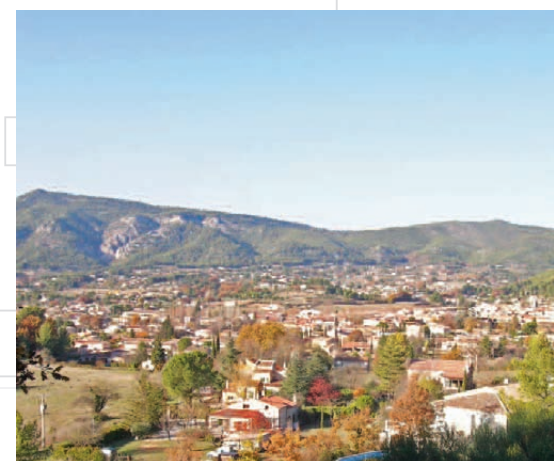
Christian Brunner
Directeur général de l'Agam

L'Agam intervient simultanément dans plusieurs grandes démarches de planification et d'aménagement déterminantes pour le futur développement urbain de l'agglomération marseillaise, avec le défi de les développer en étroite cohérence.

LA RÉVISION DU PLU DE MARSEILLE

Le PLU révisé marquera une inflexion profonde en matière de logique de développement puisqu'il actera le passage d'un urbanisme extensif à un urbanisme intensif appuyé sur l'optimisation du potentiel foncier existant. L'Agam est mobilisée depuis fin 2008 et une série d'études et d'interventions ont été réalisées en 2009 sur la préparation du diagnostic, la détermination de la nouvelle armature urbaine, l'élaboration d'un projet de territoire future ossature du document d'urbanisme et la formulation de nombreuses propositions sur des thématiques ou des approches territoriales. 2010 verra l'Agam aussi mobilisée.

LES DEUX SCHÉMAS DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE ET DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE



SCOT DE MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

L'Agam a participé à la relance par MPM de la démarche d'élaboration du SCOT par une phase de réactualisation des options pré-PADD de 2007.

SCOT PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

2009 a été une année de transition avec l'approfondissement des travaux engagés notamment l'état des lieux du territoire et l'état initial de l'environnement (EIE), avant la construction partagée du projet prévue en 2010.

LIGNE GRANDE VITESSE PACA

La décision prise en juin 2009 en faveur du scénario des métropoles du sud constitue la conclusion d'un travail mené depuis six ans par l'Agam et la Communauté urbaine MPM rejointe par les principaux acteurs du monde économique et la totalité des collectivités territoriales.

Le travail de l'Agam s'est inscrit en 2009 dans le cadre de la mission Cousquer à laquelle l'Agam a apporté son appui et son expertise et devant laquelle les études et réflexions précédentes ont pu être présentées à nouveau.



PLAN CAMPUS

CONTRIBUTION À LA CANDIDATURE

Après une première contribution au dossier de candidature du Pôle de Recherche de l'Enseignement Supérieur « Aix-Marseille Université », l'Agam a été associée à la réflexion pour la définition du dossier final concernant les campus de Marseille-Luminy et de Marseille Nord.

Hors de ce cadre contractuel, l'Agam a par ailleurs produit une réflexion sur l'évolution de l'enseignement supérieur dans l'hypercentre de Marseille,

| SUITE |
**LES GRANDES DÉMARCHES
DE PLANIFICATION
ET D'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES**

**L'APPUI AUX
POLITIQUES
SECTORIELLES**

**LE PROJET MARSEILLE CAPITALE EUROPÉENNE
DE LA CULTURE**



L'Agam a continué à apporter son appui à l'association Marseille Provence 2013 et aux collectivités partenaires en contribuant activement au groupe de travail mis en place sur les chantiers et lieux culturels, l'accueil touristique et l'activation économique.

LES SECTEURS D'ENJEUX

LA VALLÉE DE L'HUVEAUNE

Des compléments sur l'habitat, l'environnement et les risques, le potentiel de développement lié au futur pôle d'échanges de la Barasse et la prise en compte du projet de LGV sont venus compléter les travaux menés en 2007 et 2008 sur le territoire de la vallée. Ces travaux ont été présentés à un groupe de travail composé d'élus des territoires concernés.

LA FAÇADE MARITIME NORD

Après une étude sur les sites économiques de la Vallée de l'Huveaune en 2008, l'Agam a engagé une étude sur les lieux d'accueil d'entreprises sur la Façade maritime nord, autre grand territoire économique marseillais, composée d'un diagnostic et, dans l'optique de la révision du PLU, de perspectives d'évolutions économiques, allant dans le sens de la valorisation des espaces et de la prise en compte des mouvements urbains en cours.

CENTRE VILLE DE MARSEILLE

Sur la base de l'étude préalable de l'Agam produite fin 2008, la ville de Marseille et la Communauté urbaine MPM ont délibéré pour engager le processus de consultation de maîtres d'œuvre en vue de la semi-piétonisation du Vieux-Port. Les services de la Ville de Marseille, de la Communauté urbaine et l'Agam, ont préparé le cahier des charges de consultation pour un appel d'offres international de conception urbaine qui sera jugé en octobre 2010.

LES SECTEURS DE MPM HORS MARSEILLE

→ **LA ZONE DU BRÉGADAN À CASSIS**

Le Technoparc du Brégadan se situe dans un secteur d'enjeux économiques, agricoles et environnementaux, à proximité de la gare de Cassis. Une recherche de cohérence entre les développements prévus et le futur pôle d'échanges de la gare s'est imposée comme un préalable à la révision du PLU.

→ **LE PROJET URBAIN D'ALLAUCH**

Elaboré dans le cadre d'une réflexion sur son PLU, le projet urbain devrait amener une nouvelle croissance démographique de la commune avec un impact direct sur les déplacements et le stationnement. L'étude de l'Agam fait un point prospectif sur l'évolution du trafic en relation avec le projet de développement de la commune.

LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE MPM

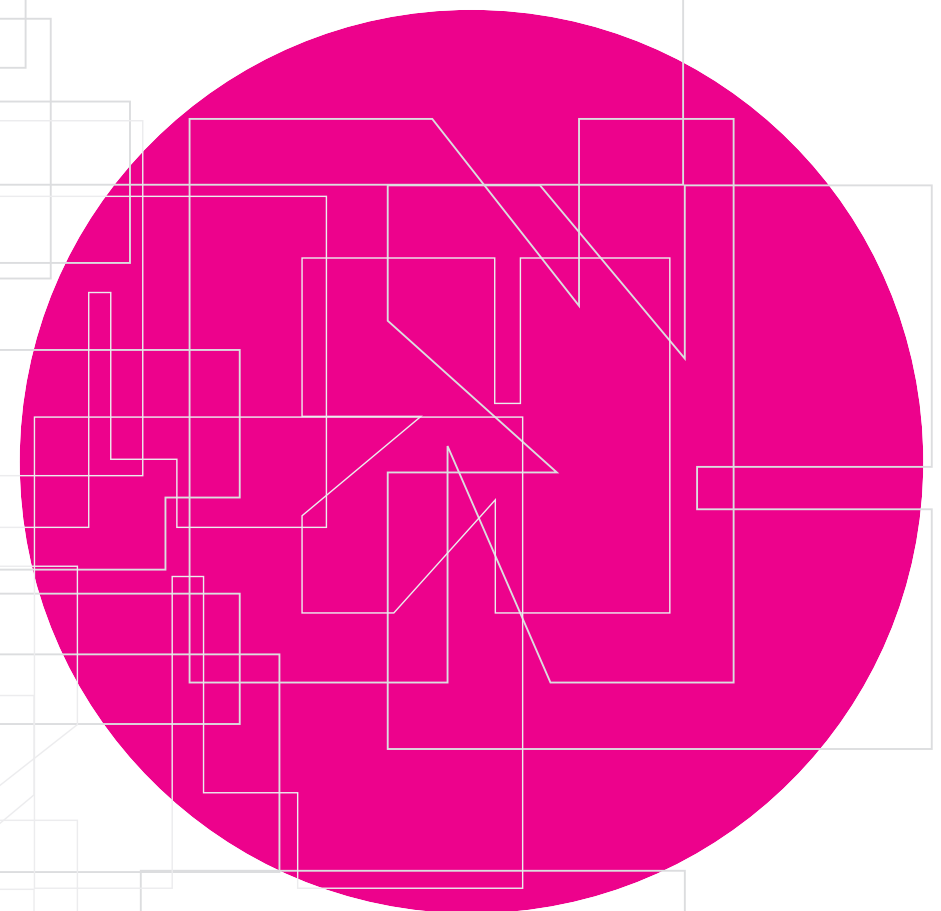
Depuis 2006, l'Agam assiste la Communauté urbaine dans la mise en œuvre de son PLH. Globalement, les objectifs de production de logements sociaux de MPM ont été atteints et dépassés pour 2008. Par ailleurs, MPM avec l'appui de l'Agam a engagé auprès des communes et auprès des mairies de secteur de Marseille une démarche d'adaptation du PLH afin de répondre aux nouvelles orientations adoptées par la Communauté urbaine.

LE PROJET DE PARC NATIONAL DES CALANQUES

Suite à l'avant projet réalisé par le GIP Calanques, l'arrêté de prise en considération du premier ministre de mai 2009 a déterminé une première limite de cœurs terrestre et marin. L'Agam a apporté son assistance au GIP des Calanques et aux collectivités locales concernées sur les thèmes de l'accessibilité au futur parc, l'analyse des secteurs d'interface avec la ville et l'analyse de la proposition de limite de cœur de parc dans le respect de la vocation première de préservation du parc et en cohérence avec les orientations des collectivités définies dans les documents de planification en cours d'élaboration.

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

La valorisation des données du recensement s'inscrit dans le cadre de la mission d'observation assurée par l'Agam. La diffusion des résultats 2006 (les premiers depuis 1999) a permis de décrire une photographie actualisée des territoires d'études de l'Agam et afficher les principales évolutions sur différentes thématiques : population, vieillissement, formation, mobilité résidentielle, habitat... L'Agam a créé des produits spécifiques pour valoriser ces résultats : carnet du recensement, tableaux de bord démographiques... (en ligne sur le site internet www.agam.org)



ACTUALITÉS ORGANISATIONS

AMÉNAGEMENT

Construire la ville de demain

La Chambre de commerce suisse pour le Sud-Est de la France, présidée par Christophe Martin, a convié à Jocaux Christian Brunner, directeur général de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (Agam)...

Pour cette dernière session avant l'été, la chambre consultative a invité Christian Brunner, directeur général de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (Agam)...

L'Agam accueille la Chambre de commerce suisse. TPBM, 15 juillet 2009

par un ex-cadent des naissances et par l'attractivité de la ville. Cependant, on constate également une évolution du nombre de demandeurs d'emploi...

l'impact de la crise économique ne se traduit-il donc pas dans les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire ?

Christophe Brunner, directeur général de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (Agam)

« Marseille a changé de modèle d'urbanisation »

Quel regard portez-vous sur le territoire métropolitain à la lumière des derniers indicateurs statistiques publiés au début de l'été ?

L'agglomération marseillaise reste sur un rythme de croissance démographique soutenu, avec un gain de 5 000 à 6 000 habitants chaque année.

L'impact de la crise économique ne se traduit-il donc pas dans les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire ?

Christophe Brunner, directeur général de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (Agam)

4 septembre 2009 • Le Moniteur

Vendredi 27 Novembre 2009 www.laprovence.com

CENTRE SORTIR DU TOUT-VOITURE

L'image du tramway qui se reconstruit, le Vieux-Port est un grand chantier de la ville marseillaise. De ce chantier partent les projets de transport, de la ligne de tramway à la ligne de métro...

Marseille dans 10 ans L'Express, 15 février 2009 (Dossier spécial)

Des bus à haut niveau de service

Il est aussi vital de développer les transports en commun, insiste Christian Brunner, directeur de l'Agence d'urbanisme. Car on ne peut perdre une heure et demie pour aller de Saint-Charles à Châteaubouvet quand on a mis trois heures pour venir de Paris...

LA PLAZA LILLI fait partie des secteurs qui seront rénovés en priorité.

Le Vieux-Port est destiné à être l'agora de Marseille 2013.

Le projet de piétonisation du quai de Basse-Normandie est piloté par l'équipe de Jean-Claude Gaudin.

RÉGIONS AGGLOMÉRATION Auvergne

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE L'agglomération veut limiter l'étalement urbain

Ferme à l'ouest d'un village, de la ville et village respectivement de Saint-Rémy et de Saint-Jean-de-Luz. Le maire de Saint-Rémy, Jean-Claude Gaudin, a demandé à l'Agam de réaliser un diagnostic de l'état de l'habitat existant...



Un état des lieux du territoire réalisé par l'Agam Le Moniteur, 23 janvier 2009

Questions à Christian Brunner, directeur général de l'Agam Le Moniteur, 4 septembre 2009

Comment ces principes peuvent-ils se traduire dans les documents d'urbanisme ?

Comment analysez-vous l'évolution de Marseille et de son espace urbain ?

Comment analysez-vous l'évolution de Marseille et de son espace urbain ?

Comment analysez-vous l'évolution de Marseille et de son espace urbain ?

Comment analysez-vous l'évolution de Marseille et de son espace urbain ?

Comment analysez-vous l'évolution de Marseille et de son espace urbain ?

Comment analysez-vous l'évolution de Marseille et de son espace urbain ?

Comment analysez-vous l'évolution de Marseille et de son espace urbain ?

Comment analysez-vous l'évolution de Marseille et de son espace urbain ?

Comment analysez-vous l'évolution de Marseille et de son espace urbain ?

Comment analysez-vous l'évolution de Marseille et de son espace urbain ?

Comment analysez-vous l'évolution de Marseille et de son espace urbain ?

Comment analysez-vous l'évolution de Marseille et de son espace urbain ?

Comment analysez-vous l'évolution de Marseille et de son espace urbain ?

Comment analysez-vous l'évolution de Marseille et de son espace urbain ?

Comment analysez-vous l'évolution de Marseille et de son espace urbain ?

Comment analysez-vous l'évolution de Marseille et de son espace urbain ?

L'éco-construction en version marseillaise

La ville de Marseille a voté en 2007 son très officiel « cahier de recommandations environnementales » visant à encourager l'éco-construction sur son territoire.

Depuis le 1er octobre 2007, les aménageurs et les constructeurs marseillais sont tenus de respecter les prescriptions « écolos » de la très officielle charte « Qualité Marseille ».

Elaboré par l'Agam (Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise) en partenariat avec BGIC, un bureau d'études suisse spécialisé dans la certification d'éco-performances énergétiques (Lausanne), ce document se présente comme un guide des bonnes pratiques écologiques à l'attention des professionnels de la construction et de l'aménagement.

Chèvre ouvrière de ce dossier, le conseiller municipal délégué à l'urbanisme, Claude Vallette, défend cette démarche plus « carotène que béton ».

Un état des lieux du territoire réalisé par l'Agam Le Moniteur, 23 janvier 2009

Questions à Christian Brunner, directeur général de l'Agam Le Moniteur, 4 septembre 2009

La charte qualité Marseille : vers un référentiel de qualité des constructions TPBM, 23 avril 2009

Le dernier conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée a voté le 2 avril à Marseille, a été adopté un « Plan Oxygène Vert », sorte de schéma directeur des espaces verts pour les 460 hectares concernés par l'opération.

Le dernier conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée a voté le 2 avril à Marseille, a été adopté un « Plan Oxygène Vert », sorte de schéma directeur des espaces verts pour les 460 hectares concernés par l'opération.

Le dernier conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée a voté le 2 avril à Marseille, a été adopté un « Plan Oxygène Vert », sorte de schéma directeur des espaces verts pour les 460 hectares concernés par l'opération.

Le dernier conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée a voté le 2 avril à Marseille, a été adopté un « Plan Oxygène Vert », sorte de schéma directeur des espaces verts pour les 460 hectares concernés par l'opération.

Le dernier conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée a voté le 2 avril à Marseille, a été adopté un « Plan Oxygène Vert », sorte de schéma directeur des espaces verts pour les 460 hectares concernés par l'opération.

Le dernier conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée a voté le 2 avril à Marseille, a été adopté un « Plan Oxygène Vert », sorte de schéma directeur des espaces verts pour les 460 hectares concernés par l'opération.

Le dernier conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée a voté le 2 avril à Marseille, a été adopté un « Plan Oxygène Vert », sorte de schéma directeur des espaces verts pour les 460 hectares concernés par l'opération.

Le dernier conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée a voté le 2 avril à Marseille, a été adopté un « Plan Oxygène Vert », sorte de schéma directeur des espaces verts pour les 460 hectares concernés par l'opération.

Le dernier conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée a voté le 2 avril à Marseille, a été adopté un « Plan Oxygène Vert », sorte de schéma directeur des espaces verts pour les 460 hectares concernés par l'opération.

Le dernier conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée a voté le 2 avril à Marseille, a été adopté un « Plan Oxygène Vert », sorte de schéma directeur des espaces verts pour les 460 hectares concernés par l'opération.

Le dernier conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée a voté le 2 avril à Marseille, a été adopté un « Plan Oxygène Vert », sorte de schéma directeur des espaces verts pour les 460 hectares concernés par l'opération.

Le dernier conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée a voté le 2 avril à Marseille, a été adopté un « Plan Oxygène Vert », sorte de schéma directeur des espaces verts pour les 460 hectares concernés par l'opération.

MARSEILLE CENTRE - SUD

Politique de la ville / Secteurs et besoins passés au crible

Une étude pour mieux soutenir les quartiers

Une étude pour mieux soutenir les quartiers. Les portraits dressés par l'Agam de la Marseille, juillet 2009



Les portraits dressés par l'Agam de la Marseille, juillet 2009

Urbanisme. L'Agam passe au crible les huit secteurs de Marseille. Des portraits qui révèlent de forts contrastes.

Tout savoir sur vos arrondissements

Des portraits de secteurs dressés par l'Agam La Marseillaise, juillet 2009

L'Agam étudie le Vieux-Port Marseille l'Hebdo, 10 février 2009

Vingt ans qu'on foule la rue Saint-Ferréol

Et demain le Vieux-Port...

Des bus à haut niveau de service

La question des déplacements au cœur du débat La Provence, 27 novembre 2009

Le projet de piétonisation du quai de Basse-Normandie est piloté par l'équipe de Jean-Claude Gaudin.

Le projet de piétonisation du quai de Basse-Normandie est piloté par l'équipe de Jean-Claude Gaudin.

Le projet de piétonisation du quai de Basse-Normandie est piloté par l'équipe de Jean-Claude Gaudin.

Le projet de piétonisation du quai de Basse-Normandie est piloté par l'équipe de Jean-Claude Gaudin.

Le projet de piétonisation du quai de Basse-Normandie est piloté par l'équipe de Jean-Claude Gaudin.

Le projet de piétonisation du quai de Basse-Normandie est piloté par l'équipe de Jean-Claude Gaudin.

Le projet de piétonisation du quai de Basse-Normandie est piloté par l'équipe de Jean-Claude Gaudin.